

## CHAMPIONNATS DE FRANCE LONG CIRCUIT KARTING 2019

### REGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise les Championnats de France Long Circuit Karting qui sont la propriété de la FFSA. Les Championnats couronneront les Pilotes Champions de France. Toutes les parties concernées (FFSA, Liges, ASK, Organismes, Opérateur, Concurrents et Circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant les Championnats.

### REGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

### OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant aux Championnats s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (le Code), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, de la Réglementation FFSA (Sportive, Technique et Annexes), du Règlement Particulier de la Compétition et de la Lettre d'Info.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

### PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Les Championnats de France se déroulent sur trois Compétitions suivant la catégorie :

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONG CIRCUIT			
DATE	CATEGORIES	CIRCUITS	ORGANISATEURS
Du 01 au 02 JUIN 2019	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	CAROLE (93)	ASK Rosny 93
Du 31 AOUT au 01 SEPTEMBRE 2019	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	PAU ARNOS (64)	ASK Bordeaux Gironde
Du 02 au 03 NOVEMBRE 2019	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	LEDENON (30)	ASK Nîmes Lédénon

5) Les Compétitions comptant pour les Championnats auront le statut de compétitions nationales.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

Le contrôle administratif s'effectuera le vendredi de 10 heures à 19 heures et se terminera le samedi de 8 heures à 10 heures.

L'installation dans le paddock s'effectuera le vendredi de 10 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 10 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

La manifestation débutera officiellement le samedi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du vendredi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

7a) Chaque compétition comportera :

Une pré-finale : Les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives.

Une finale : Les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

7b) Déroulement de la compétition :

INTITULE	CATEGORIE	DUREE
CHRONOS	Toutes catégories	8 minutes
MANCHES QUALIFICATIVES	Toutes catégories	15 km (temps sec) / 12 km (temps pluie)
PRE-FINALES	Toutes catégories	20 km (temps sec) / 17 km (temps pluie)
FINALES	Toutes catégories	30 km (temps sec) / 24 km (temps pluie)

7c) Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ligue et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course. La grille de départ de la "Coupe de la Ligue" et de la "Coupe de la Ville" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualificatives.

INTITULE	CATEGORIE	DUREE
CONSOLANTE	Toutes catégories	15 km (temps sec) / 12 km (temps pluie)

## CLASSEMENTS

8a) Attribution des points à tous les finalistes.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de France Long Circuit peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point du 25 <sup>ème</sup> au dernier
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	.....

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

8b) Classement général final des Championnats de France :

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité des résultats moins un résultat (est entendu comme un résultat : les points marqués en préfinale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé, où il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

## CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) Les Championnats de France Long Circuit sont ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2019. Ainsi qu'à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de participation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de participation de cette ASN dans la catégorie concernée.

10) Tout pilote désirant participer au Championnat de France Long Circuit devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France **www.ffsa-karting.org**, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0) 685.132 926, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve à 20h00. L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré.

## PILOTES ADMIS

11a) Inscription libre, pas d'épreuve qualificative en Championnats de Ligue.

11b) Condition de participation par catégories :

CATEGORIE	CONDITIONS
KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	KZ2 : pilotes âgés de 15 ans minimum (âge atteint en 2019) KZ2 Master : pilotes âgés de 30 ans minimum (âge atteint en 2019) KZ2 Gentleman : pilotes âgés de 45 ans et plus (âge atteint en 2019)

11c) Un maximum de 100 pilotes par catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11d) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

## KARTS ET MATERIELS ADMIS

12a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

12b) La réglementation relative au carénage avant mobile CIK-FIA ne s'applique pas en Long Circuit. Le carénage avant peut être monté fixe.

12c) Feu rouge arrière obligatoire.

Puissance 21 watts, 25 leds minimum, de couleur rouge, exclusivement alimenté par batterie sèche de 12 volts minimum, commandé du poste de conduite par 1 interrupteur étanche  
 Emplacement du feu : doit être placé dans une zone située à une distance de 40 à 60 cm du sol, et 10 cm maximum de part et d'autre de l'axe médian du kart. Ce feu ainsi que la batterie doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement pendant toute la manifestation.  
 Son allumage est obligatoire par temps de pluie sur décision de la Direction de Course.

## CHASSIS

13) Chaque pilote pourra disposer d'un châssis.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le collègue des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

#### MOTEUR

14a) Chaque pilote pourra disposer de deux moteurs identifiés et non plombés.

14b) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

#### TABLEAU RECAPITULATIF CHASSIS / MOTEUR

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
KZ2 SENIOR / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	CIK-FIA	2	Non	1

#### PNEUMATIQUE

15a) Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

\* Essais libres officiels et les Warm up : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès de l'organisateur.

\* Pour les essais chronométrés, qualifications, phases finales : les pneumatiques slick et les pneumatiques pluie seront tirés au sort et montés en parc d'assistance avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques slick devront être achetés auprès de l'organisateur, les pneus pluie pourront être apportés par le pilote ou achetés sur place auprès de l'organisateur.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus usagés ayant roulés lors des essais libres officiels et warm up,
- Ou pris dans des pneus usagés.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES PNEUMATIQUES

			KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
<b>Essais Libres + Warm Up</b>	<b>SLICK</b>	Quantité	Libre
	<b>PLUIE</b>	Quantité	Libre
<b>Phases qualificatives : Essais chronométrés + Manches de qualifications</b>	<b>SLICK</b>	Quantité	4
	<b>PLUIE</b>	Quantité	4
<b>Phases finales : Préfinale + Finale</b>	<b>SLICK</b>	Quantité	4
	<b>PLUIE</b>	Quantité	4
<b>Stockage Pneus Courses</b>			Libre

15b) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

## **CARBURANT**

16) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98 acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## **SECURITE GENERALE**

17) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18) Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

19) La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Six plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA.

Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

Les pilotes participant aux Championnats de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100 €.

## **DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS**

20) La compétition se compose d'Essais libres officiels, de Séances Chronométrées, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

21) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi partir de 08h00.

Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

22) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

23) Les séances chronométrées et les essais sonométriques pourront se dérouler par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 8 minutes. Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort par groupe de 40 pilotes.

24) Manches qualificatives

Nombre de participants dans la catégorie inférieur ou égal à 60 pilotes :

Les pilotes disputeront trois manches de qualification sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie.

L'ordre de départ des manches de qualification est établi par le résultat des essais chronométrés.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1er

2 points au 2ème

3 points au 3ème

4 points au 4ème

5 points au 5ème

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex-aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 60 pilotes et inférieur ou égal à 80

Pilotes :

Création de séries.

Diviser les concurrents de la catégorie en 4 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A SERIE B SERIE C SERIE D

1er chrono 2ème chrono 3ème chrono 4ème chrono

5ème chrono 6ème chrono 7ème chrono 8ème chrono

9ème chrono 10ème chrono 11ème chrono 12ème chrono

Et ainsi de suite.

Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des manches qualificatives.

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 6 manches qualificatives)

Les manches de qualification se dérouleront sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1er,

2 points au 2ème,

3 points au 3ème,

4 points au 4ème,

5 points au 5ème

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les 60 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale.

Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 80 pilotes :

Création de séries.

Diviser les concurrents de la catégorie en 5 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A SERIE B SERIE C SERIE D SERIE E

1er chrono 2ème chrono 3ème chrono 4ème chrono 5ème chrono

6ème chrono 7ème chrono 8ème chrono 9ème chrono 10ème chrono

11ème chrono 12ème chrono 13ème chrono 14ème chrono 15ème chrono

Et ainsi de suite.

Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des manches qualificatives.

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 10 manches qualificatives)

Les manches de qualification se dérouleront sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches

qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1er,

2 points au 2ème,

3 points au 3ème,

4 points au 4ème,

5 points au 5ème

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est inférieure

ou égale à 1500.

Les 45 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est comprise

entre 1500 m et 2000 m.

Les 60 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est supérieure à 2000 m.

## **GRILLE DE DEPART**

26) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## **PROCEDURE DE DEPART**

27) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

28) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

## **SUSPENSION D'UNE COURSE**

29) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## **REPRISE D'UNE COURSE**

30) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## ARRIVEE

31) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## PARC FERME

32) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## INCIDENTS

33) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

## DROITS D'ENGAGEMENT

34) Tout pilote désirant participer au Championnat de France devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France **www.ffsa-karting.org**, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0) 685.132 926, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve à 20h00. L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré.

35) En cas de non-participation du pilote au Championnat de France, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

36) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DROITS ENGAGEMENT

CIRCUITS	CATEGORIE	MONTANT	MAJORATION
CAROLE (93)	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	210 €	238 € à partir du 17/05/19 à 08h00
PAU ARNOS (64)	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	210 €	238 € à partir du 16/08/19 à 08h00
LEDENON (30)	KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	210 €	238 € à partir du 18/10/19 à 08h00

## PROTOCOLE PODIUM

37) A l'issue de la finale et après avoir satisfait au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.



**DOTATIONS**

38) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATEGORIE	DOTATION
KZ2 / KZ2 MASTER / KZ2 GENTLEMAN	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 train de pneumatiques sera offert aux 3<sup>er</sup> pilotes lors des podiums</li><li>• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes</li><li>• Des goodies seront remis aux pilotes engagés lors de l'enregistrement administratif</li></ul>

**REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON**

39) Les pilotes Champions de France seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile qui aura lieu le Lundi 9 Décembre 2019 à Paris.